



## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du lundi 10 février 2025 à 20H

Date de convocation : 4 février 2025  
Nombre de conseillers en exercice : 15  
Présents : 14  
Votants : 15

L'an deux mil vingt-cinq, le dix février à vingt heures, le conseil municipal de LAPTE s'est réuni sous la présidence de Mme LIOGIER Huguette, Maire.

Etaient présents : Mme LIOGIER Huguette, M. CHAMBERT Jean-François, M. DUFAUD Thierry, Mme FERRIER Pauline, Mme RABEYRIN Sandrine, M. MOUNIER Philippe, Mme CHAPPUIS Céline, M. SERVEL Serge, M. DEFOUR André, M. ALLARD Joseph, Mme MERLAT Marie-Josée, M. SOUCHON François, M. BRUSC Pierre-Jean et Mme BONNET Bernadette.

Excusée et représentée : Mme Nadège PÉRIFEL représentée par M. Joseph ALLARD

Secrétaire de séance : M. DUFAUD Thierry

- 1- Le compte rendu du 20 janvier 2025 est approuvé à l'unanimité.
- 2- Attribution du marché pour les travaux de restructuration des réseaux du Bourg

Vu le code de la commande publique

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 13 décembre 2024 et la proposition du Bureau d'études de M. Franck BEAULAIGUE de renégocier avec les 3 entreprises les mieux disantes

Vu le 2<sup>ème</sup> procès-verbal du 18 décembre 2024

L'estimation des travaux a été faite à 423 950 € HT pour la tranche ferme et 185 950 € pour la tranche optionnelle soit un total de 609 900 €.

Les travaux concernent la restructuration des réseaux d'assainissement, d'eau potable et des réseaux secs de la Rue de la Gare, Place des Capucines, Place des Béates et la Rue Notre Dame ainsi que la réfection de voirie.

Quatre offres ont été reçues. Après négociation, c'est l'Entreprise SDRTP qui a fait la meilleure offre avec un montant de 373 012,80 € HT pour la tranche ferme et 155 511,10 € HT pour la tranche optionnelle soit un total de 528 523,90 € HT.

La part des travaux sur le réseau d'eau, qui s'élève à 118 928,90 € HT pour la tranche ferme et 37 626,80 € pour la tranche optionnelle soit 156 557,70 € HT est pris en charge par le Syndicat des Eaux de Montregard qui a pris la compétence eau au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Le coût pour la Commune s'élèvera donc :

	Tranche ferme	Tranche Optionnelle	Total
ASSAINISSEMENT	232 681,90 €	100 382,30 €	333 064,20 €
RESEAUX SECS	21 402,00 €	17 502,00 €	38 904,00 €
	254 083,90 €	117 884,30 €	371 968,20 €

Soit un coût total de 254 083,90 € HT pour la tranche ferme et 117 884,30 € HT pour la tranche optionnelle soit 371 968,20 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Madame le Maire à signer l'offre retenue.

- 3- Demande de subvention pour les travaux de restructuration des réseaux du Bourg

Madame le Maire présente aux élus le plan de financement pour les travaux de restructuration des réseaux d'assainissement du Bourg.

Les travaux de restructuration des réseaux d'assainissement pour les Tranches Ferme et Optionnelle s'élèvent à 333 064,20 €.

Madame le Maire propose de solliciter le département et l'Agence de l'eau.

Subvention Département de la Haute-Loire : 116 572,00 € (35 %)  
Subvention Agence de l'eau : 66 612,00 € (20 %)  
Commune : 149 880,20 € (45 %)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Madame le Maire à solliciter les subventions auprès du Département de la Haute-Loire et de l'Agence de l'Eau.

#### 4- Emprunt pour les travaux de restructuration des réseaux d'Assainissement du Bourg

Madame le Maire propose aux élus de souscrire un emprunt de 334 000 € pour financer les travaux sur le réseau d'assainissement du Bourg.

Madame le Maire propose de souscrire cet emprunt auprès du Crédit Mutuel selon les caractéristiques suivantes :

- Taux fixe de 3,35 %
- Périodicité trimestrielle
- durée d'amortissement : 20 ans
- Frais de dossier : 500 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Madame le Maire à contracter cet emprunt auprès du Crédit Mutuel et de verser les frais de dossier en une seule fois déduits du montant du crédit dès la mise à disposition des fonds

#### 5- Questions diverses

Déploiement des colonnes aériennes sur LAPTE : le planning prévisionnel de livraison, déploiement et enlèvement des bacs se fera entre la semaine 13 et la semaine 16. Des courriers seront distribués par La Poste la semaine 8 pour informer les habitants du changement dans la collecte.

Madame le Maire informe les élus qu'elle a reçu en mairie, avec M. André DEFOUR, le mercredi 5 février, des habitants du Lotissement de Vauclair qui s'interrogent sur l'emplacement pressenti. Une pétition a été remise à Mme le Maire. Des réponses seront apportées à leurs interrogations.

Chantier Jeunes : ils sont programmés la semaine du 14 juillet 2025. Les jeunes procéderont au nettoyage des bachats.

Fin de séance à 21h10



Le Maire,

Huguette LIOGIER